

N° 2023/102 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DU CCAS**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération 2022/72 en date du 29 novembre 2022 adoptant le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023,

VU la délibération n°2023/87 en date du 6 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire du CCAS pour l'exercice 2023,

VU la décision modificative n° 1 en date du 26 septembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à des ajustements sur la section de fonctionnement comme suit afin d'équilibrer le chapitre 012 correspondant aux salaires des agents et le chapitre 65 correspondant aux autres charges de gestion courante.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
 présents : **7**, suffrages exprimés : **7**
 vote : pour : **7**
 contre : **0**
 abstention : **0**

DÉCIDE d'adopter, par chapitre, pour la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes, la décision modificative n° 2 comme suit :

Désignation	Montants
DÉPENSES	
012 – dépenses du personnel	72 000,00 €
65 – autres charges de gestion courante	1 300,00 €
011 – charges à caractère général	- 21 000, 00 €
022 – dépenses imprévues	- 14 000, 00 €
TOTAL	38 300, 00 €
RECETTES	
7474 – subvention de la commune	38 300, 00 €

Pour extrait conforme, le 28 novembre 2023



Le Président du CCAS

François Cholley

République Française
Département de l'Essonne
CCAS de Villemoisson-sur-Orge



Extrait du registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à 19 heures

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est de 9

Le Conseil d'administration du CCAS de Villemoisson-sur-Orge, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances.

Sous la Présidence de Monsieur François Cholley, Président,

Présents : Monsieur Cholley, Président, Madame Grange, Madame Walter, Madame Cam, Madame Cholley, Madame Machado, Madame Pitat

Excusés : Madame Guiraudon
Monsieur Gambéré

Formant la majorité des membres en exercice.

